

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

PROTÉGER L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS ET DES FRANÇAISES DES
CONTAMINATIONS AU CADMIUM - (N° 2430)

Commission	
Gouvernement	

N° 28

AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, Mme Minard, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme de Maistre,
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à interdire les engrais phosphatés au cadmium plutôt qu'à accompagner les agriculteurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi repose principalement sur une logique d'interdiction, sans dispositif d'accompagnement des agriculteurs vers des alternatives techniques ou agronomiques. Le présent amendement a pour objet de faire correspondre l'intitulé du texte à l'orientation réellement retenue.